

Relevé de décisions du Comité de pilotage du 20 décembre 2022

Objet de la rencontre : Présentation du document finalisé du plan de gestion des Etangs et marais des salins de Camargue

PRESENTS :

- Conservatoire du littoral : François FOUCHIER, Marion PEGUIN et Marie-Claude SERRA
- Parc Naturel Régional de Camargue : Laetitia POULET, Marie-Lou DEGEZ, Sylvain CEYTE, Florian LEBORNE, Maxime HUCBOURG, Estelle ROUQUETTE, Marion CROIZEAU, Régine GAL, Lydie CATALA, Maëlys MARAGE
- Société Nationale de Protection de la Nature : Gaël HEMERY, Elodie STAMM
- Tour du Valat : Jean JALBERT, Marc THIBAUT
- CPIE Rhône-Pays d'Arles : Roland ROUX, Liséa DONADILLE
- Mairie d'Arles : Pierre RAVIOL, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Cécile ZYS
- DREAL PACA : Valérie NORMAND
- DDTM 13 : Sylvie GIRET
- SYMADREM : Céline DE PARIS
- Salins du Midi : Pierre BRUN
- INRAE : Antoine BROCHET
- Bureau des Guides Naturalistes : Christophe GIRAUD
- La pêche du jour : Luc BRUN (pêcheur professionnel conventionné)
- Laurence NICOLAS (guide conventionnée)
- Les Cabaniers du Sablon : Georges GAUZARGUES, Martine PUJOL

EXCUSES :

- Parc Naturel Régional de Camargue : Anne CLAUDIUS-PETIT, Anne VADON
- Mairie d'Arles : Emmanuel LESCOT
- Mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer : Marie-Christine CONTRERAS
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Hélène d'ORTOLI
- Conseil départemental 13 : Olivier BRIAND, Stéphanie BERTRAND
- Sous-Préfecture d'Arles : Naoual BELKENADIL
- DREAL PACA : Ludovic AZIBI
- Bureau de chasse du CE de l'exploitation salicole de Salin de Giraud : Stéphane MAILLIS
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Jacques MAILHAN
- Office Français de la Biodiversité : Eric HANSEN
- Association Protection Salin Camargue : Michel SIMIACOS, Patrick CASTELLANI
- DDTM 13 : Ludovic ROULET
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Claire BONNAUD
- ASCO Japon : Antoine DE LA ROCHE AYMON
- EARL du Pèbre : Charlotte YONNET (exploitante conventionnée)
- Echappées salinières : Christophe MAILLIS (guide conventionné)

DEROULE :

1. Introduction de la séance par F. Fouchier (CDL), P. Raviol, E. Cardini et C. Balguerie (élus à la ville d'Arles), E. Rouquette (PNRC), G. Hemery (SNPN), J. Jalbert (TDV)
2. Rappel du calendrier et des précédentes étapes d'élaboration du plan de gestion 2023-2032
3. Rappel des objectifs à long terme du plan de gestion
4. Rappel de l'arborescence OLT > OPG > Fiches actions > Opérations
5. Présentation générale du programme d'actions par thématiques
6. Tour de table sur les fiches actions
7. Synthèse des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre
8. Prochaine étape (transmission des remarques avant le 20 janvier)

DOCUMENT :

Le diaporama de la séance et le document complet sont joints à ce CR.

REMARQUES EMISES SUR LE DOCUMENT :

- Le plan de gestion n'est pas un document opposable : c'est une feuille de route pour les gestionnaires. Il va fixer le cadre pour les dix prochaines années.
- Le plan de gestion a été l'occasion d'organiser un grand nombre d'ateliers. La participation a été favorisée autant que possible dans le cadre réglementaire que cette procédure permettait (CDL). Un participant (Laurence Nicolas) estime que cette participation n'a pas suffisamment pris en compte les ressentis des personnes vivant dans le hameau de Beauduc, mais cette personne n'avait pas participé aux ateliers de concertation.
- Il est rappelé que le plan de gestion n'apporte pas de réponses à toutes les questions soulevées. Il acte que des moyens humains et/ou financiers seront mobilisés sur les thématiques qui sont ressorties pendant la co-construction des fiches actions (CDL).
- Les élus de la Ville d'Arles soulignent l'important travail de rencontres et de réunions organisées. L'opération qui vise à réunir une fois par an les élus les intéressent particulièrement : elle peut permettre d'associer des élus d'autres communes, ou travaillant sur d'autres thématiques. Cela permet de créer des passerelles.
- Les élus de la ville d'Arles interrogent les gestionnaires sur leur volonté de développer l'accueil sur le site : quels publics ? Quelle quantité de personnes peut supporter le lieu ? Même s'il n'y a pas de surfréquentation, il existe quelques lieux de concentration qui interrogent. Il convient de favoriser la découverte apaisée du lieu, ne pas viser plus mais mieux, diversifier l'offre et la rendre plus qualitative. Le lien avec le village de Salin de Giraud est important.
- Les élus de la Ville d'Arles soulignent la nécessité de changer de vision dans un contexte où les coûts de pompage sont devenus intenable. Le CDL participe à travers les droits d'eau qu'il paie en tant que propriétaire en fonctionnement, mais dans le cadre de la gestion, il est vrai que les coûts de pompage sont supportés par les gestionnaires. Les travaux menés à la Belugue permettent de lutter contre la remontée du biseau salé, de diminuer les fuites, les

pertes d'eau. Est évoquée la nécessité qu'un établissement public soit capable de porter une nouvelle gestion de l'eau en Camargue en gravitaire, à l'échelle du delta, et de travailler avec les différentes structures existantes.

- Une participante (Laurence Nicolas) estime que certains mots sont mal employés (« savoirs vernaculaires ») et certains savoirs insuffisamment traités (« culture du levadon »). Il faut mieux faire la différence entre la concertation des acteurs et leur participation. Une rencontre est proposée avant la finalisation du document pour préciser les compléments qui pourraient être apportés au plan de gestion. Le CPIE rappelle qu'on se trouve ici dans ce qui peut être qualifié de conflit de légitimité. Comment travailler ensemble dans la durée pour dépasser ces réactions primales, liées à l'amour du lieu ?
- La DREAL rappelle que les réglementations sont strictes en sites inscrit et classé pour ce qui concerne les aménagements : travaux, signalétique... il convient de continuer à travailler avec les services compétents sur le paysage au PNR et à la DREAL. Nous rappelons que l'objectif n'est pas d'aménager partout. Préserver la naturalité du site au maximum et mettre en place une signalétique dans des secteurs clés (notamment les entrées de site) doit permettre de conserver l'équilibre entre accessibilité / sécurité du public et naturalité du site.
- Il n'y a pas de remarques sur les moyens humains et financiers à mobiliser. Il est rappelé que les besoins en animation et médiation territoriale vont être dépendants de l'obtention de financements notamment pour la création d'un poste dédié, car les moyens humains sont actuellement insuffisants pour réaliser ces missions.
- Il n'y a pas de remarques sur les projets qui seront mis en route en 2023. Il est rappelé que des ateliers thématiques démarreront prochainement sur la gestion de l'eau à la Belugue.
- La séance est levée à 17h et se poursuit autour d'une collation offerte par le PNR Camargue.
- **Nous invitons chacun et chacune à réagir sur le document avant le 20 janvier 2023.** A cette date, il sera transmis à la Directrice du Conservatoire et aux Services de l'Etat pour validation.